



**MAIRIE**  
PLACE ALBERTI LECAT - B.P. 30154  
**80120 FORT-MAHON-PLAGE**

Tél : 03 22 27 70 24  
Fax : 03 22 23 66 55  
mairie@fort-mahon-plage.com

**Procès-verbal de la réunion de  
Conseil Municipal du 26 Janvier 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six du mois de janvier à seize heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la salle Aymé Savary, sous la présidence de Monsieur Alain BAILLET, Maire de la Commune en suite de convocation du 20 Janvier 2021.

Etaient présents et formant la majorité, l'ensemble des membres en exercice à l'exception de Mr Eric KRAEMER excusé, procuration à Mr Patrice RAMPINI et de Mme Tania CADUDAL, excusée, procuration à Mr Alain BAILLET.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie MOULLART.

Mr le Maire ouvre la séance, souhaite la bienvenue à l'assemblée et évoque le procès-verbal de la réunion précédente du 16 Décembre 2020, lequel est approuvé à l'unanimité.

**Ordre du Jour**

- 21.01) Modification du tableau des effectifs des emplois permanents.
- 21.02) Convention avec l'O.M.C. pour la gestion du cinéma VOX.
- 21.03) Convention financière pour les travaux de rénovation de l'Aquaclub.
- 21.04) Convention pour la mise en œuvre du forfait post-stationnement avec ANTAI.
- 21.05) Ouverture de crédits avant le vote du budget.
- 21.06) Acompte sur subvention 2021 à l'OTFM et convention financière.
- 21.07) Acompte sur subvention 2021 à EVEILS.

***21.01) Modification du tableau des effectifs des emplois permanents.***

M. le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de déterminer les effectifs des emplois permanents à temps complet ou à temps non complet, nécessaires au fonctionnement des services et de fixer la durée hebdomadaire de service afférente à ces emplois en fraction de temps complet exprimée en heures.

**Considérant** la nécessité de créer un emploi d'agent administratif polyvalent (*grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe*), en raison de la réorganisation du service état civil/C.C.A.S et de la demande d'intégration directe de l'agent du C.C.A.S.,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide

1° D'ADOPTER les modifications du tableau des emplois suivants :

- création d'un emploi d'agent administratif polyvalent à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021

<b>Filière</b>	<b>Cadre d'emploi</b>	<b>Grades</b>	<b>Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de service (TC = 35h)</b>
Administrative	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1 TC
		Rédacteur	3 TC
	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1 TC
Police municipale	Agents de police municipale	Brigadier-chef principal	1 TC
Technique	Techniciens territoriaux	Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1 TC
	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal	1 TC
		Agent de maîtrise	2 TC
	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	11 TC
		Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2 TC
		Adjoint technique	4 TC
Culturelle	Adjoints territoriaux du patrimoine	Adjoint du patrimoine	1 TC

2. DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à l'emploi et grade ainsi créé seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

### ***21.02) Convention avec l'O.M.C. pour la gestion du cinéma VOX.***

Monsieur le Maire rappelle que pour répondre aux besoins de la population locale et des touristes, la ville encourage le développement d'actions à caractère cinématographique. Cette activité entre dans la vocation de l'Office Municipal du cinéma de Fort-Mahon-Plage et l'ouverture du cinéma Vox répond en grande partie à cette attente.

Vu ces objectifs, la Ville et l'Office Municipal du Cinéma de Fort-Mahon-Plage établissent un partenariat afin que l'ensemble de la population et des touristes puissent avoir accès à des projections régulières de films tout au long de l'année dans la station.

A cet effet, une convention qui régit les conditions de mise à disposition du cinéma Vox et son exploitation doit être signée entre la Commune et l'Office Municipal du Cinéma de Fort-Mahon-Plage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve le projet de convention pour la gestion du cinéma Vox durant l'année 2021.
- autorise sa signature par le Maire.

### ***21.03) Convention financière pour les travaux de rénovation de l'Aquaclub.***

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 18 Novembre 2019, le conseil municipal a donné son accord au SMBSGLP pour la participation financière de la commune aux travaux de rénovation de l'Aquaclub à hauteur de 1 500 000 € et qu'il y a lieu maintenant de finaliser cette volonté par la signature d'une convention financière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve le projet de convention financière avec le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard pour les travaux de rénovation de l'Aquaclub.
- autorise la signature par le Maire de la convention.

### ***21.04) Convention pour la mise en œuvre du forfait post-stationnement avec ANTAI.***

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de convention ayant pour objet :

- De définir les conditions et modalités selon lesquelles ANTAI s'engage au nom et pour le compte de la Commune à notifier par voie postale ou par voie dématérialisée l'avis de paiement du Forfait post-Stationnement au domicile du propriétaire du véhicule concerné.
  - De régir l'accès au système informatique du service du Forfait Post-Stationnement.
  - De définir les conditions et modalités selon lesquelles ANTAI s'engage au nom et pour le compte de la Commune à traiter en phase exécutoire les Forfaits Post-Stationnement impayés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve le projet de convention financière avec ANTAI pour la gestion des Forfaits Post-Stationnement.
- autorise sa signature par le Maire.

### ***21.05) Ouverture de crédits avant le vote du budget.***

Avant le vote du budget et pour ne pas pénaliser le paiement des fournisseurs, le Conseil Municipal peut faire l'ouverture de crédits sous réserve de s'engager à leur inscription au B.P. 2021.

En conséquence, il suggère d'effectuer une ouverture de crédit au sens de l'article L 1612-1 du C.G.C.T..

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable de la commission finances, après délibération et à l'unanimité, autorise les ouvertures de crédits suivantes :

#### **Budget Commune**

- 2184 Armoire accueil Mairie : 298.80 €
- 2031 Diagnostic amiante colonie Saint Louis : 2580.00 €
- 2183 Matériel informatique de la Mairie : 2541.49 €
- 2158 Chaudière de la salle Savary – cantine : 16 050.82 €
- 657348 Subvention label pays d'art et d'histoire : 185.00 €

#### **Budget Assainissement**

- 203 Maîtrise d'œuvre travaux rue de l'Authie : 572.52 €

### **Budget Centre Equestre**

- 2158 Fumière : 29 904,00 €
- 2131 Manège : 9 924, 00 €

#### ***21.06) Acompte sur subvention 2021 à l'OTFM et convention financière.***

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'office du Tourisme de Fort-Mahon-Plage, a pour ressource principale la subvention municipale. Il en ressort que, comme chaque année, l'équilibre financier de l'O.T.F.M. nécessite le versement d'un acompte dans l'attente du versement principal intervenant après le vote du budget 2021. En conséquence, il suggère d'effectuer une ouverture de crédit dans le sens de l'article L 1612-1 du C.G.C.T..

Il sollicite donc l'avis du Conseil Municipal sur cette possibilité à hauteur de 98 000 € à valoir sur la subvention 2021. Il demande également à être autorisé à signer la convention financière annuelle.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- donne son accord pour le versement d'une avance à valoir sur la subvention 2021 au profit de l'association O.T.F.M. pour un montant de 98 000 €,
- approuve les termes de la convention financière qui sera signée entre la commune et l'association dont le projet est annexé à la présente,
- autorise sa signature par le Maire.
- autorise l'ouverture des crédits à hauteur de 98 000 € au compte 6574 pour 2021 et s'engage à les reprendre au budget primitif de l'exercice.

#### ***21.07) Acompte sur subvention 2021 à EVEILS.***

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que chaque année l'équilibre financier de l'E.V.E.I.L.S. nécessite le versement d'un acompte dans l'attente du versement principal intervenant après le vote du budget 2021. En conséquence, il suggère d'effectuer une ouverture de crédit dans le sens de l'article L 1612-1 du C.G.C.T..

Il sollicite donc l'avis du Conseil Municipal sur cette possibilité à hauteur de 20 000 € à valoir sur la subvention 2021.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- donne son accord à l'unanimité pour le versement d'une avance à valoir sur la subvention 2021 au profit de l'association E.V.E.I.L.S. pour un montant de 20 000 €.
- autorise l'ouverture des crédits correspondant au compte 6574 pour 2021 et s'engage à les reprendre au budget primitif de l'exercice.

### **Communications diverses**

#### **Annonces**

- Du renouvellement de l'arrêté municipal pour le port du masque obligatoire jusqu'au 31/03.
- De l'ouverture de nouveaux locaux de l'Association de Valloires à Crécy-en-Ponthieu.
- De la nomination de Mr Fabrice NEVEU, Sous-Préfet chargé du plan de relance dans la Somme.
- De la poursuite des travaux de rénovation de l'Aquaclub.

- Des différentes options du tracé plan vélo et de la mise en place du pont sur l'Authie prévue mi-October.
- De la diffusion des vœux du Maire à la population sur le compte face book de la commune et sur le site internet.

### **Courriers**

- Compte rendu du dernier comité syndical de la résidence Dunes.
- De Mr et Mme POULAIN qui communiquent une réponse encourageante de Mme la Préfète au sujet de la défense contre la mer Boulevard Sud.
- Compte rendu d'une réunion en Sous-Préfecture pour la modification du PLU en vue de différents projets.
- Du Sous-Préfet, du Député Emmanuel MAQUET et du Sénateur Laurent SOMON qui font part de leur appui au projet de reconstruction de l'ancienne colonie St Louis.
- De Mr Jean-Paul JULIE qui fait le point sur la station météo installée au poste de secours.
- De Mr David DECOBECQ qui renouvelle ses demandes pour l'installation de ses attractions foraines et la circulation de son petit train touristique en 2021.
- De Mr DEROO Alain qui réclame le paiement de l'indemnité en exécution du jugement suite à l'installation de toilettes publiques Boulevard Sud.
- De Mr Odin FRENEL faisant part du décès de Mr Gérard DUBREUCQ qui fut le maître d'école de nombreux Fort-Mahonnais.

### **Remerciements**

- D'Antoine et Sabine suite au décès de Bruno GOURLAIN.
- De Mme Yvette FLAQUET suite au décès de Mr Claude FLAQUET.
- De nombreux Fort-Mahonnais pour les services rendus par le CCAS et le personnel communal.
- Aux commerçants et particuliers pour les décorations de Noël.
- Aux conseillers pour leur participation et le travail réalisé dans les différentes commissions municipales.

### **Droit d'initiative**

Mme BAILLY annonce que la vaccination à la maison de retraite a débuté. En ce qui concerne les Fort-Mahonnais de plus de 75 ans, le CCAS est en train de tous les contacter afin de savoir s'ils souhaitent être vaccinés et leur donner la marche à suivre.

Mr BOULARD propose de modifier le nom de l'ancienne « Colonie Saint Louis » en « Résidence Saint Louis ».

Mme MOULLART informe qu'il est possible pour quelqu'un qui n'habite pas le département de se faire vacciner dans un centre du Pas De Calais (Berck, Ecuire ...).

#### Mr PRUVOT

- Informe de la parution du dernier bulletin municipal.
- Annonce une prochaine réunion de la commission « Colonie Saint Louis » pour travailler sur le projet de reconstruction. Une réunion aura également lieu avec la Région pour étoffer le dossier de demande de subvention.

Mme MEHINOVIC remercie Mrs PRUVOT, MARCOTTE et NICOLAS pour leur aide dans les différentes démarches administratives suite à la création de l'Office Municipal du Cinéma.

Mme MEGLINKI demande si l'antenne relais près de la base nautique est fonctionnelle. Mr le Maire répond que sa mise en place est achevée mais que les opérateurs téléphoniques doivent encore y installer leurs équipements.

Monsieur le Maire déclare la séance close à 17h20.

Le Maire,

Les membres,